

# ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

**Guy Gendron**

a réussi la formation

**Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - nouveaux élu(e)s (PRIVÉE)**

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **24 janvier 2026**

Responsable de la formation : **Me Olivier Trudel**



Nombre UEC :

0.40

Nombre d'heures :

3h30

Objectifs de formation :

- Comprendre les règles d'éthique et de déontologie
- Adopter une conduite respectueuse et intègre
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Distinguer les rôles des élu(e)s et des employé(e)s
- Connaître le rôle de la Commission municipale du Québec

*Jacques Demers*

Président de la FQM

La FQM est membre de la (SOFEDUC), qui définit l'Unité d'éducation continu (UEC) comme suit :  
une unité d'éducation représente 10 heures de participation à une activité structurée de formation,  
organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation.